

HSP/OECPR.2023/2

ONUHABITAT Programme

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Distr. générale 23 juin 2023

Français

Original : anglais

Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains Deuxième réunion à participation non limitée : préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains Nairobi, 29–31 mai et 2 juin 2023

Rapport du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa deuxième réunion à participation non limitée

I. Ouverture de la session

- 1. Le Bureau du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), guidé par l'article 23 du règlement intérieur de l'Assemblée des Nations Unies pour l'habitat (Assemblée d'ONU-Habitat) et la recommandation 2021/4 formulée par le Comité des représentants permanents à sa première réunion à participation non limitée l, a recommandé à sa réunion du 1^{er} décembre 2022 que la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents se tienne du 29 au 31 mai 2023 et le 2 juin 2023, à Nairobi, afin de préparer la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
- 2. En conséquence, la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat a été ouverte le lundi 29 mai 2023 à 9 h 20 par la Présidente du Comité, Mme Saqlain Syedah, représentante permanente du Pakistan auprès d'ONU-Habitat, qui a prononcé un discours liminaire.
- 3. Un discours liminaire a été prononcé par Mme Maimunah Mohd Sharif, Directrice exécutive d'ONU-Habitat.

A. Questions d'organisation

4. La Présidente a présenté un résumé des dispositions prises aux fins de l'organisation de la réunion.

B. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents

5. Le Comité des représentants permanents a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa deuxième réunion à participation non limitée, sur la base de l'ordre du jour provisoire (HSP/OECPR.2023/1) et de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/OECPR.2023/1/Add.1) :

¹ Voir HSP/OECPR.2021/8.

- 1. Ouverture de la réunion :
 - a) Questions d'organisation;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents.
- 2. Adoption du rapport du Comité des représentants permanents sur les travaux de sa première réunion à participation non limitée.
- 3. Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains :
 - a) Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 ;
 - b) État de préparation du plan stratégique pour la période suivante par le Conseil exécutif;
 - c) Alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet.
- 4. Examen de l'état des préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
- 5. Préparation de projets de résolution, de déclaration et de décision de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris sur la date et l'ordre du jour provisoire de la troisième session.
- 6. Élection des membres du Bureau.
- 7. Examen du projet de résumé de la présidence sur les travaux de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents.
- 8. Questions diverses.
- 9. Clôture de la réunion.
- 6. Un représentant du secrétariat a résumé l'organisation des travaux proposée pour la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents, telle qu'elle figure à l'annexe II de la note de la Directrice exécutive en date du 10 mars 2023 et telle qu'elle a été recommandée par le Bureau à sa réunion du 26 mai 2023, y compris la recommandation selon laquelle, au titre du point 5 de l'ordre du jour, les projets de résolutions, les projets de décisions et le projet de déclaration ministérielle seraient répartis dans des groupes et examinés par deux groupes de travail se réunissant en parallèle.
- 7. Les représentant(e)s des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Maroc et de la Suède ont chacun fait une déclaration.
- 8. Le Comité des représentants permanents a approuvé l'organisation des travaux de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents.

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents

- 9. Ont participé à la réunion les représentant(e)s des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Autriche, Brésil, Cameroun, Chine, Costa Rica, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Ghana, Grèce, Inde, Japon, Kenya, Malaisie, Malawi, Maurice, Mexique, Nigéria, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie, Zimbabwe
- 10. Les représentant(e)s des observateurs suivants ont également participé à la réunion : État de Palestine, Union africaine, Union européenne.
- 11. Les représentants de l'organisation intergouvernementale ci-après ont également participé à la réunion : Ligue des États arabes.

II. Adoption du rapport du Comité des représentants permanents sur les travaux de sa première réunion à participation non limitée

- 12. Le Comité des représentants permanents a adopté le rapport de la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/OECPR.2021/7).
- 13. Après l'adoption du rapport, des déclarations régionales ont été prononcées par les représentants de l'État de Palestine, au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, et de la Suède, au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

III. Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

14. Présentant ce point, la Présidente a attiré l'attention du Comité sur le projet de plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (HSP/HA/1/7); sur la résolution 1/1 sur le Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023; le rapport de la Directrice exécutive sur la proposition de prolongation du plan stratégique actuel d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 afin de couvrir la période 2024–2025, notamment en ce qui concerne l'alignement entre l'examen quadriennal complet et les cycles de planification d'ONU-Habitat (HSP/HA.2/8) et la note du secrétariat sur l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 (HSP/HA.2/9)

A. Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023

- 15. La Directrice exécutive et un représentant du secrétariat ont chacun fait un exposé sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023.
- 16. Le Comité des représentants permanents a pris note des exposés faits par la Directrice exécutive et le représentant du secrétariat.

B. État de préparation du plan stratégique pour la période suivante par le Conseil exécutif

- 17. La Directrice exécutive et un représentant du secrétariat ont présenté des exposés sur l'état d'avancement de la préparation du plan stratégique pour la période 2026–2029 par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat et sur la recommandation du Conseil d'administration visant à étendre le plan stratégique pour la période 2020–2023 afin qu'il couvre également la période 2024–2025.
- 18. Le Comité des représentants permanents a pris note des exposés faits par la Directrice exécutive et le représentant du secrétariat.

C. Alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet

- 19. La Directrice exécutive a fait un exposé sur l'alignement des cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles.
- 20. À l'issue de l'exposé, les représentants de l'Afrique du Sud, des États-Unis d'Amérique, du Kenya et du Maroc ont chacun fait une déclaration.
- 21. Le Comité des représentants permanents a pris note de l'exposé de la Directrice exécutive et des documents HSP/HA.2/8 et HSP/HA.2/9.

IV. Examen de l'état des préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

22. Présentant le point de l'ordre du jour, la Présidente a attiré l'attention sur la note du secrétariat sur l'état d'avancement des préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/OECPR.2023/INF/2)

- 23. La Directrice exécutive a fait un exposé sur ce point de l'ordre du jour et le Directeur exécutif adjoint d'ONU-Habitat, M. Michal Mlynár, a fourni de plus amples informations sur l'état d'avancement des préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
- 24. À l'issue des exposés, les représentants des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie ont chacun fait une déclaration.
- 25. Le Directeur exécutif adjoint, le conseiller juridique et un représentant du secrétariat ont répondu aux déclarations et aux questions des États membres.
- 26. Le Comité des représentants permanents a pris note du document HSP/OECPR.2023/INF/2.

V. Préparation des projets de résolutions, de déclarations et de décisions de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris sur la date et l'ordre du jour provisoire de la troisième session

- 27. La Présidente a présenté le point de l'ordre du jour et expliqué que, comme indiqué dans l'organisation des travaux, les questions à débattre au titre du point 5 de l'ordre du jour avaient été réparties dans quatre groupes qui seraient examinés par deux groupes de travail se réunissant parallèlement aux sessions plénières, comme suit :
- a) Le groupe 1, axé sur la réduction des inégalités spatiales et de la pauvreté dans les communautés, qui examinerait les projets de résolutions sur le logement adéquat pour tous et l'accélération de la transformation des établissements informels et des bidonvilles d'ici à 2030 ;
- b) Le groupe 2, sur le renforcement de la prospérité partagée des villes et des régions, qui examinerait les projets de résolutions sur l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales et les directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes ;
- c) Le groupe 3, sur le renforcement de l'action climatique et l'amélioration du milieu urbain, qui examinerait les projets de résolutions sur la Journée mondiale du nettoyage, les villes biodiversifiées et résilientes et le renforcement du lien entre l'urbanisation et les changements climatiques ;
 - d) Le groupe 4, sur la prévention et la gestion efficaces des crises urbaines.
- 28. À la suite des discussions sur les résolutions susmentionnées au sein des groupes de travail, le cofacilitateur de chacun des groupes ferait un exposé sur les travaux entrepris pour chaque groupe lors d'une session plénière, qui serait suivie d'une discussion en séance plénière.
- 29. La Présidente a ensuite attiré l'attention du Comité sur quatre projets de résolutions déposés par le groupe des États d'Afrique le 24 mai 2023, qui n'avaient pas fait l'objet de consultations informelles par les États membres avant le début de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents, comme indiqué dans un document de séance, et sur les notes techniques connexes élaborées par le secrétariat et distribuées aux États membres le 29 mai 2023 afin d'appuyer les discussions sur chaque projet de résolution. Un représentant du secrétariat a fait un exposé sur les quatre projets de résolutions et les notes techniques correspondantes.
- 30. Le représentant du Nigéria, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, a présenté un projet de résolution sur la planification urbaine et les infrastructures durables, tel qu'il figurait dans un document de séance. À l'issue de l'exposé, les représentants des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne ont chacun fait une déclaration. Le représentant du Nigéria a répondu aux questions soulevées.
- 31. Le représentant du Maroc, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, a présenté un projet de résolution sur la création d'un cadre de résilience des établissements humains, tel qu'il figurait dans un document de séance.
- 32. Le représentant du Kenya, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, a présenté un projet de résolution sur le financement équitable et le suivi efficace de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat. Un représentant du secrétariat a fait un exposé sur la note technique correspondante, y compris le budget-programme et les sources de financement d'ONU-Habitat. Après l'exposé, les représentants du Brésil, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Kenya, du Maroc, du Nigéria, des Philippines, du Portugal, de la Sierra Leone, de la Suède, de la Suisse et de l'Union européenne ont chacun fait

une déclaration. La Directrice exécutive et un représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées. Le représentant du Kenya, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, a également répondu aux questions soulevées.

- 33. Le représentant de l'Égypte, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, a présenté un projet de résolution sur le renforcement du lien entre l'urbanisation et les changements climatiques, tel qu'il figurait dans un document de séance.
- 34. La Présidente a attiré l'attention du Comité sur le projet de déclaration ministérielle, tel qu'il figurait dans un document de séance. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Algérie, Allemagne, Argentine, Brésil, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Ghana, Inde, Kenya, Malaisie, Maroc, Nigéria, Philippines, Portugal, Somalie, Suède, Thaïlande, Türkiye, Union européenne, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du). La Présidente et un représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.
- 35. La Présidente a présenté un projet de décision sur la prolongation jusqu'en 2025 du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023, tel qu'il figurait dans un document de séance. Les représentants de l'Argentine, des États-Unis d'Amérique, du Portugal et de l'Union européenne ont chacun fait une déclaration.
- 36. La Présidente a présenté un projet de décision concernant la date de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, tel qu'il figurait dans un document de séance. Les représentants des États-Unis d'Amérique, du Maroc, des Philippines et de l'Union européenne ont chacun fait une déclaration. Un représentant du secrétariat a répondu aux questions soulevées.
- 37. La Présidente a présenté un projet de décision sur le mandat des membres du Conseil exécutif et du Bureau de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, tel qu'il figurait dans un document de séance. Un représentant du secrétariat a fourni des informations complémentaires sur le projet de décision, qui a également été examiné lors d'une réunion entre la Présidente du Comité et les présidents des groupes régionaux. À la suite de cette discussion, le Comité a décidé, en séance plénière, de recommander à l'Assemblée d'ONU-Habitat de prolonger jusqu'en 2025 le mandat des membres du Conseil exécutif et des membres du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
- 38. La Présidente a présenté un projet de décision sur la politique d'association des parties prenantes d'ONU-Habitat, telle qu'énoncée dans un document de séance. Les représentants de l'Argentine, du Brésil, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Malaisie, du Maroc, du Nigéria, de la Türkiye et de l'Union européenne ont chacun fait une déclaration. Un représentant du secrétariat a également fourni des éclaircissements concernant les questions soulevées.
- 39. La Présidente a présenté un projet de décision concernant le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat, tel qu'il figurait dans un document de séance. Les représentants du Brésil, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, du Maroc et de l'Union européenne ont chacun fait une déclaration.
- 40. Après avoir poursuivi les discussions sur les projets de résolutions et de décisions et le projet de déclaration ministérielle au sein des groupes de travail, le Comité des représentants permanents, en séance plénière, est convenu de transmettre les dernières versions des projets de résolutions, de décisions et de déclaration ministérielle suivants, en tant que documents issus de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents, à l'Assemblée d'ONU-Habitat pour qu'elle les examine à sa deuxième session :
 - a) Projets de résolutions :
 - i) Projet de résolution sur les directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes ;
 - ii) Accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030 ;
 - iii) Journée mondiale du nettoyage;
 - iv) Villes biodiverses et résilientes : intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale ;

- v) Renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques ;
- vi) Adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales ;
- vii) Un logement adéquat pour tous ;
- viii) Planification urbaine et infrastructures durables;
- ix) Création d'un cadre de résilience des établissements humains pour l'alerte précoce, la prévision, la réduction des risques, la réponse aux crises et le redressement et la reconstruction après les crises ;
- x) Financement équitable et suivi efficace de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
- b) Projets de décisions :
 - i) Prolongation jusqu'en 2025 du plan stratégique pour la période 2020–2023 ;
 - ii) Date de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
 - iii) Mandat des membres du Conseil exécutif et du Bureau de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
 - iv) Politique d'association des parties prenantes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
 - v) Rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
- c) Projet de déclaration ministérielle intitulée « Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales ».

VI. Élection des membres du Bureau

41. La Présidente a déclaré que la prolongation des mandats actuels des membres du Bureau avait été convenue dans le cadre de consultations informelles. Il n'y avait pas d'objection à la prolongation des mandats des membres du Bureau jusqu'en 2025. La composition du Bureau jusqu'en 2025 serait donc la suivante :

Président(e): États d'Asie-Pacifique (Pakistan)

Vice-Président(e)s : États d'Amérique latine et des Caraïbes (Colombie)

États d'Europe occidentale et autres États (Belgique)

États d'Afrique (République-Unie de Tanzanie)

Rapporteur(euse): États d'Europe orientale (vacant)

VII. Examen du projet de résumé de la Présidence sur les travaux de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents

42. La Présidente a informé le Comité que son résumé serait disponible sur le site Web de la réunion en temps voulu et qu'il serait finalisé avant la fin de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour les établissements humains. Le texte de cette décision est reproduit dans le document HSP/OECPR.2023/3.

VIII. Questions diverses

43. Aucune autre question n'a été soulevée.

IX. Clôture de la réunion

44. La Présidente a prononcé la clôture de la session le vendredi 2 juin 2023 à 21 h 40.